ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour L'AFRIQUE
A N I M A

Déclarée à la sous-préfecture de NYONS
JO du 11 Novembre 2000

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2023

Le 30 septembre de l'année deux mille vingt trois, à 15 heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire) dans la salle du Centre Saint-Vincent, rue Debiez à Nyons, sur convocation effectuée par lettre et par Internet, conformément à l'article 11 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui sera annexée au procès-verbal de l'assemblée :

- 19 présents et 70 pouvoirs.

Le docteur Yves MENGUY préside la séance en sa qualité de président de l'association.

Mme Valérie RUEL, trésorière d'ANIMA, assure le secrétariat de la séance.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres :
un exemplaire des statuts
une copie de la lettre de convocation
la feuille de présence
le rapport moral du président
le compte-rendu d'activités pour 2022
le rapport financier du trésorier pour 2022

Le président précise que tous les documents ont été tenus à la disposition des membres au siège social. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport moral.
Rapport d'activités.
Compte-rendu financier.
Approbation par l'assemblée générale.
Fixation de la cotisation.
Questions diverses.

Puis lecture est donnée par le président
- du rapport moral
- des rapports d'activités 2022 ainsi que, en l'absence de Mme le docteur Inès de France, du rapport d'échographie

- du rapport financier 2022, incluant le budget prévisionnel 2023.

Première résolution :
L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du président et du trésorier sur la gestion de l'association au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice de leur mandat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Deuxième résolution :
L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de conserver le montant de la cotisation annuelle à la somme de QUINZE €.

Une discussion s'engage ensuite avec la salle ainsi qu'avec M. Hyacinthe Diedhiou.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures 50.
S'ensuit un pot de l'Amitié.
De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal signé par le président et par le docteur Michel RIGOUIN, membre du Conseil d'Administration
A Nyons, le 1er octobre 2023

Michel RIGOUIN
Membre du CA

Yves MENGUY
Président

ANIMA
Association Nyonsaise
d'Initiatives Médicales pour l'Afrique
Dr MENGUY - BP 37 - 26111 NYONS CEDEX
Tél. 04 75 26 92 23 - menguy.yves@club.fr